

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 3 (1865)  
**Heft:** 29

**Artikel:** Les deux frères Moginié : (suite et fin)  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178110>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samédis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (franc de port):

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

**Tarif pour les annonces** : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Les deux frères Moginié.

(Suite et fin.)

M. Kalb continua à donner aux frères Moginié l'explication de leur livre. « La généalogie de votre famille, leur dit-il, est très bien suivie depuis Amorgines, roi des Sacés. — En 1062, Sapor Amorgines, qui était alors chef de votre famille, appelée famille impériale, avait cinq fils; le livre ne parle que du troisième qui, à cette époque, s'enfuit dans le Caucase pour échapper aux Barbares qui envahissaient la Perse. De là il passa à Constantinople; mais n'ayant pas été reçu à cette cour, il vint à Rome où il se maria; puis, désirant se retirer dans un lieu tranquille et y acheter quelque coin de terre, il se fixa définitivement dans le Pays de Vaud. Ce livre est écrit de sa main et daté de l'an 1069. Il nomme *Avencum* le lieu où il l'a écrit. »

Ce descendant du roi des Sacés épousa, dit-on, une dame de qualité qu'il avait enlevée; mais n'ayant pas de fortune pour vivre suivant son rang, il fut obligé de vivre en simple particulier et de cacher sa naissance. Ce fut aussi pour cette raison qu'il enferma son livre dans la muraille afin de le conserver et d'ôter en même temps tout désir d'ambition à ses successeurs, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de les tirer de cette vie privée et de leur découvrir leur origine. Le livre mystérieux a passé, comme on peut le croire par les mains de plusieurs ancêtres de la famille, qui tous l'ont conservé de la même manière.

M. Kalb fit une traduction du manuscrit qui fut la cause d'une petite chicane entre les deux frères; François désirait vivement la posséder, pensant qu'elle lui serait très utile pendant son séjour en Angleterre. Cependant il la céda à Daniel, et après un prompt raccommodement, nos deux aventuriers renouvelèrent l'engagement qu'ils avaient pris à leur départ de Chesalles, de se donner de leurs nouvelles par tous les moyens possibles et à quelque distance qu'ils fussent l'un de l'autre, afin de pouvoir, plus tard, jouir en commun de leur fortune. — François partit. — Quand à Daniel, il se décida à aller en Inde et à suivre M. Kalb, qui partait pour Batavia

et qui lui avait dit: « Tant que vous serez dans l'indigence où vos pères sont tombés, votre généalogie passera pour une fable. Il vous faut de la fortune pour y faire croire, et si vous suivez mes avis, vous serez bientôt en chemin d'en gagner. Ce n'est point en Europe que se font les brillantes et rapides fortunes. Comme vous j'étais pauvre, je m'engageai il y a 30 ans pour simple matelot au service de la Compagnie; je fus aux grandes Indes et après 20 ans, après avoir passé par tous les grades, j'étais riche. Vous avez de plus que moi, un patron et un ami qui hâtera votre avancement. Je pars avec la flotte dans un mois; venez avec moi à Batavia. Je me charge de vous délier de l'engagement que vous avez pris envers le capitaine Sturler que je connais. »

Daniel Moginié eut le malheur de perdre son protecteur pendant la traversée. M. Kalb succomba à une fièvre violente accompagnée de transports au cerveau. Voyant sa fin approcher, ce brave homme donna à Daniel tous ses effets personnels, cent ducats en espèces, son épée et sa montre et lui remit pour sa femme à laquelle il le recommandait, une lettre en forme de testament.

Daniel Moginié raconte que pendant un arrêt occasionné par des vents contraires, il visita la colonie du Cap, à huit ou dix lieues dans les terres. Elle était composée presque en totalité de Français que la révocation de l'édit de Nantes avait expulsés. Il y trouva cependant un compatriote, qui en 14 ans, s'était fait un revenu de 5000 florins; c'était un bourgeois d'Orbe nommé Turretaz, qui lui fit l'accueil le plus cordial. Arrivé à Batavia, Daniel y fit un séjour de trois mois des plus agréables, grâce à la protection de M<sup>me</sup> Kalb. Mais après ce temps commença pour lui une vie des plus accidentées. Il était devenu amoureux de M<sup>lle</sup> Kalb; une brouille s'en suivit avec la mère; les intrigues d'un rival l'éloignèrent de Batavia. On lui remit de l'argent et on le fit passer à Malacca, puis ensuite en Perse et de là dans l'Inde où, après mille revers, un brillant avenir l'attendait.

Daniel Moginié était très intelligent. Il avait acquis, dans les nombreuses phases de sa vie, des con-

naissances qui lui furent très utiles plus tard. Ses goûts étaient tournés vers l'art militaire et il avait saisi toutes les occasions de l'étudier. Il prit du service dans l'armée du Grand-Mogol qui avait alors à soutenir une guerre contre les Persans. Officier subalterne, il eut la chance de faire prisonnier un détachement ennemi et de s'emparer d'une somme considérable qu'un prince voulait faire passer à l'armée de Thamas-Koulikan. — Un article publié alors dans les gazettes de Berne, où il était dit « qu'un Européen avait rendu de grands services à la cour du Grand-Mogol, » avait ce fait pour objet. — Daniel Moginié fut promptement élevé au plus haut rang des dignités de la cour; il reçut un présent de 400,000 roupies et fut fait Omrah du premier ordre; plus tard généralissime de l'armée. L'empereur, après avoir pris connaissance du livre généalogique de Daniel Moginié, ne le dédaigna point pour son beau-frère et le fit épouser sa sœur qui mourut trois ans après son mariage. La perte de son illustre épouse fit éprouver à Daniel un vif désir d'avoir son frère auprès de lui. Il n'eut pas cette joie; sa santé s'était considérablement altérée et il sentait sa fin s'approcher. Ce fut alors qu'il écrivit ses mémoires se terminant par ces mots: « Maintenant que je dois me disposer à quitter cette vie, je ne souhaite plus que de vous faire savoir, mon cher Jean-François, si vous vivez encore, que je vous ai eu dans mon cœur et dans ma mémoire jusqu'à mon dernier moment. »

Un français, M. Duperron, qui partait pour l'Europe, chargé par le Grand Mongol d'en ramener des artisans et de bons ouvriers en diverses professions, surtout des armuriers, reçut de Daniel Moginié le manuscrit de ses mémoires, avec prière de le remettre à son frère si celui-ci vivait encore et s'il pouvait en avoir des nouvelles.

Arrivé à Londres, en octobre 1750, M. Duperron fit insérer dans les journaux anglais un avertissement dans lequel il était raconté en peu de mots comment Daniel Moginié était parvenu à une si haute position dans l'Inde, la fortune immense qu'il venait d'y laisser et dont son frère François devait hériter.

L'avis parvint à la connaissance de François Moginié qui tenait alors cabaret à Londres où il vivait avec sa femme et ses deux fils. Il n'eut rien de plus pressé que d'écrire au colonel Duperron qui lui répondit: « Je vous félicite de l'héritage que vous faites. Ce que votre frère vous a laissé monte à plus de 200,000 louis. L'empereur ne le veut donner qu'à vous même, et en vous attendant, il en a pris possession. Feu votre frère vous a écrit plusieurs fois de venir auprès de lui. Tout ce que j'ai pu vous apporter c'est seulement sa montre et l'ordre du Lion qui appartient à votre famille, puis le livre trouvé dans le mur. Je vous écrirai où vous pourrez me joindre »

François Moginié ne balança point à partir pour

Liège où il trouva le colonel qui lui remit la montre d'or de son frère, le lion d'or massif du poids de une once et demie, avec sa boucle d'attache et un cachet de topaze à trois faces monté en or, où étaient gravées les mêmes armes que celles dont le livre trouvé dans le mur portait l'empreinte.

Nous avons vu le dessin de ces armes gravées dans le texte du *Mercurie suisse* de 1751, qui se trouve aux archives cantonales et qui donne la relation de cette curieuse affaire.

François Moginié apporta ces bijoux à Moudon, où il vint en mai 1651, pour obtenir et faire légaliser son extrait de baptême et celui de son frère. Ces extraits furent délivrés à Lucens, munis du sceau du Bailli et de celui de la république de Berne.

Moginié partit quelques semaines plus tard avec M. Duperron, accompagné de quatre artisans, et donna plusieurs fois de ses nouvelles à sa famille durant le trajet. Ils arrivèrent à destination après une année d'un voyage qui ne fut pas sans beaucoup de difficultés, et le directeur du Comptoir anglais de Surate écrivit ce qui suit à M. Tomlinson, négociant à Londres, l'un des protecteurs de François Moginié:

« Ainsi que vous me l'avez demandé, Monsieur, j'ai fait suivre à la cour d'Agra, l'aventurier suisse auquel vous vous êtes intéressé. Je l'ai eu chez moi pendant onze jours, fort incommodé de la dysenterie. Quand aux biens laissés par son frère, je crois que l'Empereur ne lui en accordera la jouissance qu'autant qu'il se fixera dans le pays avec sa famille. M. François Moginié paraît assez bien disposé à la transplantation; mais il n'a ni la figure, ni les manières, ni les talents de son frère Daniel. En attendant l'audience de l'Empereur, il est logé dans une des plus belles maisons d'Agra, où le Nabab le défraie, avec plus de trente domestiques. De quelque manière que ses affaires tournent, ceux qui lui ont fait des avances sont certains de ne rien perdre. S'il n'est pas retenu à Agra, il pourra s'en retourner en Europe avec plus de cent mille roupies. »

Dans une audience qu'il eut avec le Nabab, ce ministre lui remit les mémoires de Daniel, dont le défunt l'avait fait dépositaire, sous parole de les remettre à son frère François; et si cinq ans après sa mort publiée en Europe, ce frère ne donnait pas de ses nouvelles, le manuscrit devait être envoyé à l'ambassadeur français à Constantinople, afin que par celui de Suisse, il le fit parvenir aux Moginié habitant le Pays de Vaud. Je crois qu'il serait à propos de confier la publication de ces mémoires à quelque libraire suisse, afin que se faisant sous les yeux de ceux qui ont connu l'Omrah et sa famille, le public ait une raison de plus pour ne pas confondre cette histoire avec les livres apocryphes. »

Cette communication sur François Moginié fut la seule qui parvint en Europe. Dès lors on n'entendit plus jamais reparler de lui. Les uns disent que le

vaisseau qui le ramenait avec toute sa fortune périt dans un naufrage; d'autres pensent qu'il fut assassiné.

Le dénouement de cete singulière histoire a toujours été et sera longtemps encore un mystère.

L. M.

### Conservation des vins.

MM. Vergnette-Lamotte et Pasteur ont communiqué récemment à l'Académie des sciences le résultat de leurs recherches sur la conservation des vins. Quoique ces observations s'appliquent plus particulièrement aux vins rouges, nous croyons utile de dire quelques mots des travaux dont nous venons de parler.

Les altérations spontanées des vins sont toujours dues à la présence d'un végétal microscopique de la nature des ferments et que M. Pasteur désigne sous le nom de *Mycoderme*. La plus grave des maladies des vins est celle qui donne à ces liquides la saveur connue dans le commerce sous le nom de *queue de renard*. Elle a causé de grands ravages dans le Beaujolais en 1859, dans le midi en 1851 et en Bourgogne en 1858. Elle se déclare souvent dans le vin lorsqu'il est en bouteille. M. Pasteur admet que tous les vins renferment plus ou moins, dès le cuvage, des germes de *Mycodermes*, qui peuvent rester longtemps en état inerte, mais qui peuvent aussi prendre rapidement un grand développement quand ils trouvent des circonstances favorables.

Il paraît que les germes sont rendus inertes quand le vin est soumis à l'action de la chaleur. Ainsi, M. Vergnette-Lamotte a laissé pendant deux mois quelques bouteilles de vin de Bourgogne, assez riche en alcool, dans une chambre dont la température ne dépassait pas 50 degrés. Ce vin, une fois descendu à la cave, a été comparé au vin de même provenance mais qui n'avait pas subi le même traitement; le premier avait perdu sa couleur rouge-violacé et son goût de fruit; il rappelait les vins d'Espagne, tandis que le second qui avait conservé sa couleur commençait à prendre la saveur douceâtre des vins malades.

M. Pasteur conseille le mode de procéder suivant, très simple et expéditif. Après que le vin a été mis en bouteille, on ficelle le bouchon et on emporte la bouteille dans une chambre chauffée de 60 à 100°, en la plaçant debout. On peut la remplir entièrement sans y laisser trace d'air. Le vin se dilate et tend à soulever le bouchon; mais la ficelle le retient, de façon que la bouteille reste toujours parfaitement close, pas assez cependant pour que la portion de vin chassée par la dilatation ne suinte entre le bouchon et les parois du verre. La ficelle ne cède jamais et les bouteilles ne cassent pas. On retire la bouteille, on coupe la ficelle et l'on repousse le bouchon pendant que le vin se refroidit et se contracte, puis l'on mastique le bouchon. Le vin peut alors être porté à la cave.

Dans une pièce relativement petite et chauffée par un poêle ordinaire, on peut opérer sur des milliers de bouteilles presque sans frais.

Le vin préparé ainsi a plus de bouquet, plus de franchise de goût que celui qui n'a pas été soumis à l'action de la chaleur. Il est devenu d'ailleurs assez robuste pour qu'on éprouve des difficultés à le faire altérer, même dans des conditions défavorables à sa conservation. Ainsi une bouteille à moitié pleine de vin, ne tarde pas ordinairement à exhaler une odeur assez prononcée de vinaigre, tandis que le vin qui a été chauffé peut rester pendant des mois exposé à l'air sans *se tourner* en vinaigre.

Il nous paraît intéressant de soumettre nos vins blancs à l'essai de ce traitement, surtout dans les cas où le vin paraît tourner *au gras*. On pourrait ainsi conserver longtemps des vins précieux, riches en alcool, mais qui demandent ordinairement beaucoup de soins. Il serait curieux également de soumettre à l'action de la chaleur les vins en tonneau, ce qu'a fait déjà M. Pasteur et qui lui a très bien réussi.

M. Carret, médecin en chef de l'hôpital à Chambéry a recherché les causes et l'étendue d'une épidémie qui se fait sentir chaque hiver en Savoie et qui se prolonge parfois dans l'été. Il a eu l'occasion de soigner jusqu'ici plus de 2600 malades atteints par cette épidémie et il s'est trouvé ainsi conduit à faire de nombreuses observations sur ce genre de maladie.

M. Carret a remarqué que lorsque l'hiver est rigoureux et précoce, l'intensité de la maladie est plus grave et le nombre des malades plus grand; l'épidémie sévit surtout dans les petites localités montagneuses de la Savoie où la propreté n'est généralement pas l'une des vertus des habitants. La maladie ne fait jamais des victimes dans les endroits bien aérés et propres. Les personnes sédentaires, qui passent l'hiver dans leur chambre, sont les premières atteintes; celles que leurs occupations appellent à vivre au dehors n'ont rien à redouter du fléau.

Il résulte de ces divers faits et de l'observation qu'a pu faire M. Carret, que l'épidémie dont nous parlons a pris naissance en Savoie à l'époque de l'introduction des poêles en fonte pour le chauffage des appartements, il résulte, disons-nous, qu'il faut attribuer essentiellement ce fléau à ce mode de chauffage; non pas, comme le pense l'honorable docteur de Chambéry, parce que la fonte des poêles peut donner naissance à des gaz délétères, mais parce que dans une chambre ordinairement fermée, les miasmes, les poussières organiques se décomposent au contact du fer, très fortement chauffé à certains moments de la journée et répandent ainsi des produits volatils malsains.

Le meilleur préservatif contre cette maladie consiste donc dans une bonne ventilation des chambres